

Mémoire sur la proposition de
Charte montréalaise des droits et responsabilités
Soumis à l'Office de consultation publique de Montréal
Par Johanne Bouchard,
Cheffe de délégation Femmes, Sommet de Montréal

Avril 2004

J'ai accepté, il y a un an, d'être la cheffe de délégation Femmes afin d'assurer la concrétisation des propositions adoptées lors du Sommet de Montréal. Je voudrais rappeler brièvement ces quatre engagements qui font l'objet de travail d'un comité de suivi. Il s'agit de la création d'un Conseil des Montréalaises, soutenu dans son travail par la création d'un bureau en condition féminine. Le premier mandat du Conseil est l'élaboration d'une politique montréalaise d'égalité entre les femmes et les hommes. D'autre part, nous voulions aussi que la Ville s'engage à élaborer une politique d'aménagement sécuritaire des lieux et espaces publics.

Les travaux amorcés jusqu'à maintenant me permettent d'annoncer qu'à l'automne 2004 la Ville sera dotée d'un Conseil des Montréalaises qui aura pour mandat de conseiller, aviser et faire des recherches pour le conseil municipal, le comité exécutif et les conseils d'arrondissement sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises.

Cette introduction me permet de vous dire que je suis heureuse qu'un mécanisme de révision de la Charte (l'article 35) soit déjà prévu. Soyez assurés qu'il y aura, au moment de la révision, une demande pour qu'un attendu sur la politique-cadre d'égalité entre les femmes et les hommes soit inclus dans la Charte.

Concernant le projet actuel, je voudrais apporter quelques commentaires. Même si le Préambule ne fait pas partie intégrante du texte « contraignant » de la charte, il faut noter que les informations qu'il contient servent d'outils et de lignes directrices pour l'Ombudsman. Si la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale vient rappeler l'implication du racisme dans la vie citoyenne et si la Déclaration de Montréal sur le développement durable situe les enjeux environnementaux dans les décisions que la Ville prend, il serait utile et intéressant d'inclure l'adhésion de la Ville à la Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local pour souligner le déficit particulier vécu par les femmes dans la ville. Ce déficit s'illustre par :

- la sous-représentation des femmes élues et des cadres supérieurs féminins dans les structures de la ville,
- la pauvreté plus grande des citoyennes (revenu moyen par personne de 15 ans et plus en 2000 : 33 888 \$ pour les hommes et 23 012 \$ pour les femmes)
- un taux d'activité rémunéré plus faible chez les femmes (56,6 % pour les femmes comparativement à 69,8 % pour les hommes en 2001),
- la monoparentalité assumée en grande partie par les femmes (84 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes) et la plus grande pauvreté des familles. Ainsi, pour l'année 2000,
 - le revenu moyen par ménage est de 49 452 \$
 - le revenu moyen d'une famille monoparentale dirigée par une femme est de 33 554 \$
 - le revenu moyen d'une famille monoparentale dirigée par un homme est de 46 549 \$.

Je pourrais continuer à illustrer ce sombre tableau statistique mais je me contenterai de rappeler que la pauvreté et les inégalités sociales sont des facteurs importants d'exclusion à une vie citoyenne pleine et entière.

Pourtant, les femmes constituent 52 % de la population montréalaise! Pourtant, elles sont les grandes utilisatrices du transport en commun dans la Ville : ainsi 43 % d'entre elles utilisent ce moyen pour se rendre au travail comparativement à 26 % des hommes!

Le projet de charte aurait avantage à utiliser un langage qui tienne compte des femmes et de la prise en compte des intérêts et préoccupations de celles-ci. Il me semble que les engagements de la Ville devraient être plus forts et plus clairs pour assurer une amélioration des conditions de vie des Montréalaises.

Ainsi, à l'article 15 d), il ne suffit pas de maintenir des mesures d'aide favorisant l'accès à un logement convenable et abordable. Il faut maintenir, certes, et développer pour les populations vulnérables, avec l'appui des partenaires gouvernementaux, l'accès à un logement convenable et abordable.

L'article 15 f) suggère qu'il pourrait y avoir des coûts pour l'accès à l'eau potable. La Ville devrait s'engager à la gratuité de l'eau potable.

A l'article 15 g), il ne suffit pas de favoriser le transport en commun, il faut que la Ville s'engage à garantir les plus bas tarifs d'utilisation pour toutes les citoyennes et tous les citoyens. D'ailleurs, la Ville devrait avoir une approche proactive dans l'identification des besoins des citoyennes utilisant les transports en commun : trajet, sécurité, présence d'enfants en bas âge, etc.

Cette même demande d'approche proactive dans l'identification des besoins particuliers des femmes devrait s'étendre à tous les services de la Ville envers sa population, tels les sports et loisirs dont il n'est pas fait mention dans le projet de charte : intérêts, horaire, sécurité, etc.

Dans le même ordre d'idée, le chapitre 5 portant sur la sécurité physique devrait être modifié : la Ville devrait s'engager à agir de façon proactive et préventive et à exercer, dans l'ensemble de ses interventions, une diligence destinée à assurer la sécurité physique des citoyennes et des citoyens dans la ville de Montréal

Bien sûr, la Ville n'est pas la seule responsable de l'amélioration des conditions de vie des femmes. Tous les gouvernements sont interpellés. Les femmes ont elles-mêmes un rôle à jouer. Et c'est ce qu'elles font quand, entre autres, elles mettent sur pied des centres de jour pour femmes, des maisons d'hébergement, des maisons de parents, des haltes-garderies, etc. : ce sont des services, ce sont également des lieux d'exercice à la citoyenneté, *d'empowerment*. Or, le projet de Charte est muet sur cette question. La Ville devrait s'engager à favoriser la création de tels lieux, en donnant accès à des locaux ou, à tout le moins, en facilitant l'obtention de permis pour établir ces établissements.

Ma dernière remarque porte sur l'importance que la Charte montréalaise soit un outil permanent. Dans ce sens, cette charte devrait être incluse, avec ses grandes chroniques (vie démocratique, vie économique et sociale, vie culturelle, environnement et développement durable, sécurité publique et services municipaux de qualité) dans la Charte de la Ville.